

dommageable pour les citoyens si l'on en venait à faire passer les oppositions politiques – qui sont parfois très stériles – par rapport à l'intérêt collectif, ce qui est la définition de la politique elle-même.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉVOLUTION DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ AUTOMOBILE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évolution de la réforme de la fiscalité automobile ».

J'en profite pour vous accueillir au sein de cette commission, puisque c'est votre première question parmi nous.

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - En effet, c'est peut-être la dernière question de la journée, mais en tout cas, pour moi, c'est la première au sein de ce Parlement et je m'en réjouis.

Monsieur le Ministre, en janvier dernier, vous répondiez à une question de M. Bouchez qui vous interrogeait sur une réforme de la fiscalité automobile en Wallonie. Vous lui annonciez qu'elle était en préparation, qu'elle concernera l'ensemble des véhicules légers et qu'elle visera à actualiser les critères de taxation.

Vous insistiez sur le fait que le Gouvernement ne souhaitait pas reporter à outrance cette réforme sur les ménages qui n'ont pas les moyens d'acquérir les véhicules plus propres – généralement, les véhicules plus propres aujourd'hui sont les plus chers.

Enfin, Monsieur le Ministre, vous disiez que l'on ne devait pas se limiter aux seules émissions polluantes et autres en se référant au seul endroit où est utilisé le véhicule.

Pouvez-vous m'indiquer les dernières évolutions dans ce dossier et les éventuelles initiatives que vous auriez prises pour faire avancer les réflexions ? Pouvez-vous m'indiquer plus précisément ce que vous entendez par le fait de ne pas reporter à outrance cette réforme sur les ménages qui n'ont pas les moyens d'acquérir les véhicules plus propres et donc généralement les plus chers ? Disposez-vous d'études chiffrées étayant cette analyse ? Avez-vous demandé à vos services de réaliser certaines projections en la matière ? Pouvez-vous également me préciser votre pensée quand vous dites

que vous ne pensez pas que l'on doive se limiter aux seules émissions polluantes et autres en se référant au seul endroit où est utilisé le véhicule ?

Vous annonciez également qu'une rencontre devait suivre cette commission. Vous parliez d'un groupe de travail. Celui-ci est-il opérationnel aujourd'hui ? Pour ce qui est de la problématique des véhicules de leasing qui avait également été abordée, qu'en est-il de la concertation entre les entités fédérées ? Quel est votre sentiment sur les possibilités d'arriver à terme dans ce dossier ? Dans quel agenda votre Gouvernement envisage-t-il cette réforme importante ?

Au-delà de l'aspect environnemental, le Gouvernement planche-t-il également sur des mesures fiscales pour faire en sorte que les usagers adaptent en partie leurs comportements en matière de mobilité ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - À mon tour, Madame la Députée, je vous souhaite la bienvenue dans cette commission qui – hormis les périodes budgétaires où parfois on termine tard, parfois dans la plus totale confusion d'ailleurs, il y a des échauffements de part et d'autre, sur le banc ministériel, sur le banc de la majorité, de la minorité – à 95 % travaille dans le respect le plus total. Vous connaissant et ayant eu le plaisir et l'honneur de vous connaître au Parlement fédéral, je ne doute pas que vous allez continuer dans cette tradition, que vous allez y faire – comme toujours d'ailleurs – de l'excellent travail.

Ce dossier, Madame la Députée, parmi d'autres, sera présenté aux membres du Gouvernement, sous peu.

Dans le cadre de l'intégration de critères environnementaux dans les taxes liées aux véhicules, la Déclaration de politique générale met un accent particulier sur le fait de ne pas pénaliser les citoyens qui n'ont pas les moyens d'acheter des voitures neuves qui polluent moins. C'est en rapport avec cette précaution que je m'exprimais en janvier dernier. Derrière cette précaution, je pense notamment à une période de transition suffisante pour laisser le temps aux citoyens de s'adapter, mais aussi de pouvoir choisir leur véhicule en fonction de son coût-bénéfice.

Concernant une étude chiffrée, il suffit, me semble-t-il, de constater le vieillissement du parc, d'année en année en Wallonie. Qui dit vieillissement du parc dit également maintien de véhicules moins performants sur le plan environnemental. Je considère cet aspect par rapport à la précaution voulue.

L'âge moyen du parc est en effet passé de 7 ans et 9 mois en 2004 à 8 ans et 6 mois en 2014, soit un vieillissement de 9 mois, dont 4 mois et 20 jours sur les

trois dernières années. C'est quand même particulièrement significatif.

Quand je relève que la pollution dont il faut tenir compte ne doit pas se limiter au seul endroit où est utilisé le véhicule, je pensais notamment aux véhicules avec émissions zéro.

Quant à la mise en place d'un groupe de travail, il sera peut-être effectif dès lors que les principales lignes directrices auront été approuvées par le Gouvernement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En terme d'agenda, j'ai pris le soin de vérifier les possibilités de mise en œuvre, par mon administration, d'une fiscalité adaptée à de nouveaux critères pour la DGO7 compte tenu de la remise à niveau de l'architecture actuelle de mes services. C'est un peu dans la foulée de ce que j'expliquais précédemment à M. Crucke pour la reprise des impôts régionaux : si je mets en place une taxe de circulation et une taxe de mise en circulation aménagées par rapport à ce qui existe aujourd'hui, il faut aussi que mon administration soit capable d'appréhender les différentes réformes et c'est un *minimum minimorum*, bien entendu. Mes services m'ont confirmé que sauf à recréer à nouveau des problèmes insupportables tant pour le citoyen que pour les agents eux-mêmes, une entrée en vigueur d'une nouvelle fiscalité automobile ne pourrait être envisagée avant le 1er janvier 2018. Ce délai peut paraître long, mais indispensable, tant pour une correcte application que pour une correcte appréhension des enjeux par le citoyen. C'est bien ce que je disais, il faut non seulement entrevoir une période de transition, mais il est clair que si, par exemple, la fiscalité est mise en place et favorise tel type de carburant par rapport à tel autre, il faut que, pour les nouvelles immatriculations, le client qui va acheter son nouveau véhicule soit bien au courant de tout et qu'il puisse effectivement faire son calcul : impact de la fiscalité, prix d'entretien, prix d'achat, et cetera. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut travailler avec prudence, sans précipitation anormale dans ce dossier.

Comme je l'ai déjà rappelé, dans l'attente d'une refonte importante de la fiscalité, certaines adaptations simples et corrections de passage en fonction de caractéristiques particulières du véhicule ne sont pas exclues. On l'a fait pour les véhicules de type Tesla, cela a été adapté ; auparavant, ils payaient une fiscalité importante, on a corrigé cela, donc ils paient maintenant une fiscalité vraiment minimale, soit 65 euros de fiscalité. Vous voyez que l'on peut – dans l'attente d'une refonte plus complète de la fiscalité en matière de circulation – adapter à la marge et en fonction de caractéristiques particulières.

Concernant la problématique des véhicules de leasing, les discussions sont toujours en cours et ne sont pas faciles puisque à ce jour, aucune avancée importante n'a encore pu être dégagée. Toutefois, je suis d'autant

plus déterminé que, comme vous, j'ai lu l'article dans *L'Écho* de ce week-end, qui montrait que le leasing chez les privés remportait davantage – et de plus en plus – de succès. Comme je l'ai déjà dit, si 14 millions d'euros de recettes liées au leasing nous échappent aujourd'hui pour ce qui concerne les véhicules de société, si le privé embraie maintenant, cela pourrait devenir très important en pertes fiscales.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et votre accueil. Je me réjouis de travailler au sein de cette commission avec mes collègues et tous les collègues des différents groupes afin de faire avancer le « schmilblick ».

Dans le cadre de la question que je viens de poser, un point important est le vieillissement du parc automobile. Vous avez dit qu'il était passé approximativement de sept à huit ans ; il a augmenté d'environ neuf mois. On sait que l'impact d'une réforme fiscale automobile n'est pas que pour demain, mais principalement pour le futur. Un an de perdu, c'est un an d'achat de véhicules « verts » qui sont reportés ; ces véhicules-là ne vivent pas qu'une année, on ne remplace pas son véhicule chaque année, mais on achète un véhicule tous les trois ou tous les cinq ans, et ces véhicules ont plusieurs vies. Si l'on souhaite que nos citoyens changent leurs critères d'achat, il faut aussi qu'ils y trouvent un avantage.

Vous l'avez dit, vous ne voulez pas mettre la charge sur les ménages, mais si ceux-ci doivent payer plus cher pour avoir un véhicule plus propre, ils n'ont pas nécessairement les moyens de le faire ; c'est toute l'importance de cette réforme. Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, vous avez toute une série de moyens de leviers qui ont été transférés aux Régions, notamment au niveau fiscalité. Vous l'avez dit, une réforme fiscale s'annonce et la réforme fiscale automobile en fait partie. Vous avez annoncé la date du 1er janvier 2018. C'est vrai qu'il faut du temps, je comprends aussi qu'au niveau de l'administration il faut s'adapter, ce n'est pas rien, vous l'avez expliqué dans le cadre de la réponse à la question de mon collègue. Mais l'impact des véhicules polluants est là, les défis au niveau de l'environnement sont à relever. Je vous invite à travailler plus particulièrement sur cette matière pour avancer le plus vite possible et que nos citoyens soient encouragés à poser un choix positif pour l'environnement.